

## INTERNATIONAL GRIEVANCE MECHANISMS AND INTERNATIONAL LAW & GOVERNANCE (IGMS), (01/12/2012-30/11/2016)

Responsable scientifique : Vanessa RICHARD, Chargée de recherche CNRS



European Research Council

Established by the European Commission

Financement : Conseil Européen de la Recherche (ERC)

Le projet IGMS a débuté le 1er décembre 2012 pour une durée de 48 mois. Il est financé par le Conseil européen de la recherche dans le cadre du 7ème Programme Cadre de l'Union européenne (FP/2007-2013) / ERC Grant Agreement n° 312514.

Il s'agit d'étudier en profondeur les mécanismes internationaux de plainte non-juridictionnels permettant aux personnes affectées par des activités transnationales de demander des comptes dans les situations où aucune responsabilité internationale ne peut être engagée (les 'International Grievance Mechanisms', IGMS).

En sus de questions relatives à leur fonctionnement, normes applicables, nature, rôle, conséquences, passerelles avec d'autres types de mécanismes, le projet IGMS s'interroge sur la contribution (ou pas) de ces mécanismes à une justice internationale et à la construction du droit international. Il s'intéresse également à l'éclairage qu'ils permettent d'apporter sur les projets et théories qui visent à expliquer les mutations touchant le droit international sous l'effet du paradigme de la gouvernance internationale (Global Administrative Law, constitutionnalisation du droit international etc.).

La méthodologie innove en combinant une solide étude analytique des instruments et affaires — études de cas, études comparatives des instruments et des affaires, étude à travers le prisme de questions fondamentales de recherche transversales — avec une étude empirique (interviews des acteurs), laquelle vise à aller au-delà de l'analyse des instruments, des affaires et de la littérature liée pour explorer la réalité de la pratique (quelles considérations président à la décision de recourir à un IGM et la prise de décision au sein de l'IGM ? Quels sont les véritables obstacles à leur travail et leurs principales lacunes, vues par leurs différents acteurs ?) et les rationalités subjectives que les IGMS.